

INDICATEUR: COLLECTE DE DONNEES SUR LA BIODIVERSITE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE PAR DES CITOYENS (« CROWDSOURCING ») : NOMBRE D'OBSERVATEURS ACTIFS

THEME : BIODIVERSITE

1. INTERET ET ELEMENTS D'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

Question posée par l'indicateur:

Il est essentiel, pour une politique de développement urbain durable, d'informer les citoyens et de les sensibiliser à la nature. Nous pouvons partir du principe que cette conscientisation est de nature à favoriser l'acquisition d'un certain respect pour les espaces verts et la biodiversité, à susciter un intérêt général pour les questions environnementales, l'éducation (des enfants) au monde vivant et l'implication active des individus dans des projets environnementaux. En outre, le contact avec la nature favorise dans une large mesure la santé tant physique que mentale.

Les types d'amateurs de la nature sont nombreux: promeneurs, maraîchers, apiculteurs, photographes nature et observateurs, pour ne citer que quelques exemples. Les observateurs de la nature comptent parmi les personnes les plus étroitement impliquées dans la nature et sa conservation. Plus les gens qui prennent soin de la nature et s'y intéressent sont nombreux, plus ils étudieront la nature qui les entoure, et vice versa. Si l'intérêt augmente au sein de la population, cet intérêt accru se traduira probablement par une augmentation du nombre d'observateurs de la nature, et inversement.

Les initiatives visant à favoriser la collecte d'informations sur la nature et l'environnement par les citoyens ("crowdsourcing") ne cessent de se multiplier. Les objectifs visés dépendent du projet, tant au niveau scientifique qu'éducatif. Le site Internet www.bru.observations.be est un portail qui permet à tous, qu'ils soient naturalistes professionnels ou amateurs, d'enregistrer leurs propres observations de plantes et d'animaux. L'indicateur dont question dans cette fiche décrit l'évolution annuelle au niveau du nombre de personnes qui encodent régulièrement des observations sur ce site. Il reflète entre autres l'intérêt du public pour la nature. L'encodage de données sur ce site Internet permet en outre d'améliorer les connaissances au sujet de la biodiversité locale.

Contextualisation de l'indicateur :

En vertu de l'art. 4 du chapitre 3 de l'ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature, le Gouvernement a pour tâche de promouvoir la sensibilisation du public aux éléments constitutifs de la diversité biologique, régionale et globale, ainsi qu'à la nécessité de les conserver et de les utiliser durablement, notamment en ce qui concerne les populations d'espèces de faune et de flore indigènes et leurs habitats naturels. Il contribue à la diffusion de l'information nécessaire à cette fin et à la formation citoyenne. Par ailleurs, la rédaction d'un Rapport sur l'Etat de l'Environnement est légalement obligatoire depuis 1992. Actuellement, cette obligation découle de l'ordonnance du 18 mars 2004 sur l'accès à l'information relative à l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il faut entendre notamment par information relative à l'environnement l'état des éléments de l'environnement, tels que les paysages et les sites naturels, y compris la diversité biologique et ses composantes (art. 3.2.a). L'intérêt des habitants pour la nature, la préservation de la nature et l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale est un aspect important de la protection de la nature et de l'environnement.

Objectifs quantitatifs à atteindre et, le cas échéant, statut :



Nous voulons utiliser cet indicateur pour refléter l'intérêt de la population pour l'étude de la nature. Nous souhaitons par ailleurs aussi établir quels sont les groupes taxonomiques qui ont le plus de succès. Il n'y a pas d'objectif quantitatif légal. La Région de Bruxelles-Capitale a tout intérêt à ce que cet indicateur augmente. D'une part, cela permettrait d'atteindre l'objectif de sensibilisation et, d'autre part, une augmentation serait synonyme de plus d'observations et de plus d'informations pour la Région.

2. FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

Définitions :

Pour déterminer le nombre d'observateurs actifs, on utilise l'outil "Observateurs avec le plus grand nombre d'espèces" du portail www.bru.observations.be. Il donne un nombre global et un nombre par groupe taxonomique. Les groupes taxonomiques sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Contenu de l'indicateur :

Cet indicateur donne, par an, le nombre de personnes qui ont observé un nombre minimum d'espèces par groupe taxonomique ou pour tous les groupes taxonomiques confondus.

Mode de calcul et données utilisées :

Pour déterminer le nombre d'observateurs de la nature, nous utilisons le portail bru.observations.be. Son accès est ouvert à tout le monde. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir combien de personnes transmettent régulièrement des observations dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour les filtrer, nous utilisons l'outil "Observateurs avec le plus grand nombre d'espèces" disponible sur le site (rubrique 'vue d'ensemble') et nous sélectionnons l'année. Cet outil se trouve sous la rubrique "Vue d'ensemble". Pour figurer dans cette liste, vous devez avoir observé un nombre minimum d'espèces (par an). Le nombre de personnes qui sont reprises dans cette liste détermine le nombre d'observateurs actifs. Les espèces exotiques sont prises en compte pour pouvoir accéder à la liste des observateurs avec le plus grand nombre d'espèces. Remarquons que les séries sont susceptibles d'évoluer quelque peu au cours du temps suite à des encodages tardifs.

Pour pouvoir vérifier que la limite minimale pour être reconnu comme observateur actif ne change pas d'une année à l'autre, nous avons repris dans le tableau ci-dessous le nombre minimum d'espèces par groupe taxonomique qu'un observateur devait encoder à la date de consultation du site (juillet 2019, mai 2017, février 2015) pour être repris comme « Observateurs avec le plus grand nombre d'espèces ». Le tableau détermine donc le nombre annuel minimum d'espèces d'un même groupe taxonomique (ou, pour la catégorie « Toutes espèces confondues », le nombre minimum d'espèces de tous les groupes taxonomiques) qui doivent être encodées par un observateur pour que celui-ci soit repris dans la liste des "observateurs avec le plus grand nombre d'espèces".



Nombre minimum d'observations par groupe taxonomique pour figurer dans la liste des "observateurs avec le plus grand nombre d'espèces"

Sources: www.bru.observations.be, février 2015 (idem en mai)

Groupe taxonomique	Nombre minimal par an
Toutes espèces confondues	101
Abeilles, guêpes et fourmis (hyménoptères)	6
Papillons de jour	6
Arthropodes (autres)	6
Insectes (autres)	6
Coléoptères	6
Libellules	6
Mousses et lichens	6
Papillons de nuit	6
Champignons	6
Plantes	6
Reptiles et amphibiens	6
Sauterelles et criquets (orthopères)	6
Poissons	6
Mouches et moustiques (diptères)	6
Oiseaux	11
Punaises et cigales	6
Mollusques et autres invertébrés	6
Mammifères	6

Nombre minimum d'observations par groupe taxonomique pour figurer dans la liste des "observateurs avec le plus grand nombre d'espèces"
Sources www.bru.observations.be, février 2015 (idem en mai 2017 et juillet 2019)

Groupe taxonomique	Nombre minimal par an
Toutes espèces confondues	101
Abeilles, guêpes et fourmis (hyménoptères)	6
Papillons de jour	6
Arthropodes (autres)	6
Insectes (autres)	6
Coléoptères	6
Libellules	6
Mousses et lichens	6
Papillons de nuit	6
Champignons	6
Plantes	6
Reptiles et amphibiens	6
Sauterelles et criquets (orthopères)	6
Poissons	6
Mouches et moustiques (diptères)	6
Oiseaux	11
Punaises et cigales	6
Mollusques et autres invertébrés	6
Mammifères	6

Le site Internet observations.be a été lancé en 2008. Dès le début, il a remporté un franc succès et il est maintenant connu du grand public. Tous les amoureux de la nature n'ont toutefois pas encodé leurs plus anciennes observations.

Unité:

Nombre d'observateurs.

Source des données utilisées:

www.bru.observations.be (utiliser de préférence ce site plutôt que www.observations.be)

Périodicité conseillée de mise à jour de l'indicateur :

Cet indicateur peut être mis à jour chaque année.

3. COMMENTAIRES RELATIFS A LA METHODOLOGIE OU A L'INTERPRETATION DE L'INDICATEUR

Limitation / précaution d'utilisation de l'indicateur:

- Toutes les personnes qui s'immergent régulièrement dans la nature pour l'observer n'utilisent pas le portail www.observations.be;
- L'effet de notoriété limitée du site Internet a dû jouer aussi les premières années. Depuis, le site Internet s'est solidement ancré et l'on peut supposer que ce facteur n'est plus déterminant ;
- Des visiteurs réguliers non-Bruxellois de la partie bruxelloise de la Forêt de Soignes et des navetteurs sont probablement venus gonfler ces listes. Les observateurs potentiels venant de l'extérieur de Bruxelles peuvent faire augmenter le chiffre au-delà de la réalité.



Difficultés méthodologiques rencontrées:

Néant.

Indicateurs complémentaires :

- nombre total d'observations encodées dans www.bru.observations.be et la répartition de ce total entre les différents groupes taxonomiques (voir rubrique statistiques/observations) ;
- nombre d'espèces par groupe taxonomique encodées dans www.bru.observations.be (voir rubrique statistiques/observations);
- nombre d'espèces observées par groupe taxonomique en Région bruxelloise et dans l'ensemble de la Belgique (voir rubrique statistiques/observations du site national www.observations.be).

Données complémentaires (pour interprétation, analyse plus fine, etc.):

Cet indicateur peut être étudié parallèlement à d'autres indicateurs ou données, tels que:

- le nombre de membres des associations de défense de la nature;
- le nombre de formations ou le nombre de participants à une formation en lien avec l'éducation à la nature;
- le nombre de ruchers ou d'apiculteurs;
- le nombre de maraîchers ou de potagers;
- etc.

Les projets de la Région et les associations de défense de la nature influencent assurément aussi le nombre d'observateurs actifs de certains groupes taxonomiques.

4. LIENS AVEC D'AUTRES INDICATEURS OU DONNEES (RAPPORT SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT)

Voir ci-dessus

5. PRINCIPALES INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS SIMILAIRES (UNION EUROPEENNE, BELGIQUE, AUTRE SI PERTINENT)

Néant.

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (METHODOLOGIE, INTERPRETATION)

- www.natuurpunt.be
- www.bru.observations.be
- REGION DE BRUXELLES-CAPITALE 2012 « Ordonnance relative à la conservation de la nature – 1er mars 2012 », Moniteur belge du 16/03/2012, http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=nl&la=N&table_name=wet&cn=2012030115

7. INTEGRALITE (COUVERTURE SPATIO-TEMPORELLE)

Série temporelle disponible :

Données annuelles à partir de 2008

Couverture spatiale des données:

La Région de Bruxelles-Capitale

Date de dernière mise à jour de l'indicateur :

Juillet 2019



Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique :

Février 2020

